

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept janvier à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Augustine Coutin, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (25) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, DEHOORNE Michaël, CHAUMARD Laurent, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, SCOTTON Aude, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (2) :

Kamila MORISET a donné pouvoir à Françoise JOSSERAND
François CABY a donné pouvoir à Gérard PASTOR

ABSENTS EXCUSES (2) : Véronique CANET, Flavien LEGER

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/01/2022

Date d'affichage : 10/01/2022

Monsieur Brice VANDEPITTE a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 a été approuvé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a :

- **PRIS ACTE** du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2022 ;
- **APPROUVÉ** la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement relatifs à la réhabilitation et extension du gymnase intercommunal ;
- **APPROUVÉ** l'Avant-Projet Définitif de l'extension du gymnase intercommunal et autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre. Le coût prévisionnel des travaux est de 6 493 000 € HT ;
- **AUTORISÉ** M. le Maire à solliciter un complément de subvention au Conseil Départemental, à l'Adème et au Syane pour l'extension du gymnase intercommunal.
- **APPROUVÉ** le montant de l'autorisation de programme de l'OAP Laudon Sud ;
- **ADOPTÉ** les tarifs de la réciprocité scolaire ;
- **AUTORISÉ** M. le Maire à signer une convention d'assistance technique foncière avec la SAFER ;
- **APPROUVÉ** la création d'un comité social territorial unique pour les agents de la commune et du CCAS ;
- **ACCEPTÉ** les créations et suppressions de postes aux services administratifs, techniques et au sein de la bibliothèque et de la police municipale ;
- **APPROUVÉ** le plafond de prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du compte personnel de formation des agents ;

- **AUTORISÉ** M. le Maire a compléter la délibération n° 2021.32 du 1er mars 2021 concernant le RIFSEEP ;
- **PRIS ACTE** du rapport annuel 2020 du Grand Annecy sur le prix et la qualité du service public de la valorisation des déchets.

Saint-Jorioz, le 25/01/2022

Le Maire,
Michel BEAL



Le procès-verbal correspondant sera mis à la disposition du public lorsqu'il aura été adopté.